



Pêches et Océans
Canada

Fisheries and Oceans
Canada

Sciences

Science

Secrétariat canadien de consultation scientifique (SCCS)

Compte rendu 2014/026

Région du Québec

**Compte rendu de l'examen régional par des pairs sur l'évaluation du concombre de mer
des eaux côtières du Québec**

Le 3 juin 2014

Institut Maurice-Lamontagne

Président : Charley Cyr

Rapporteure : Sonia Dubé

Institut Maurice-Lamontagne
Pêches et Océans Canada
850, Route de la Mer, C.P. 1000
Mont-Joli (Québec) G5H 3Z4

Avant-propos

Le présent compte rendu a pour but de consigner les principales activités et discussions qui ont eu lieu au cours de la réunion. Il peut contenir des recommandations sur les recherches à effectuer, les incertitudes et les justifications des décisions prises pendant la réunion. Le compte rendu peut aussi faire l'état de données, d'analyses ou d'interprétations passées en revue et rejetées pour des raisons scientifiques, en donnant la raison du rejet. Bien que les interprétations et les opinions contenues dans le présent rapport puissent être inexactes ou propres à induire en erreur, elles sont quand même reproduites aussi fidèlement que possible afin de refléter les échanges tenus au cours de la réunion. Ainsi, aucune partie de ce rapport ne doit être considérée en tant que reflet des conclusions de la réunion, à moins d'une indication précise en ce sens. De plus, un examen ultérieur de la question pourrait entraîner des changements aux conclusions, notamment si des renseignements supplémentaires pertinents, non disponibles au moment de la réunion, sont fournis par la suite. Finalement, dans les rares cas où des opinions divergentes sont exprimées officiellement, celles-ci sont également consignées dans les annexes du compte rendu.

Publié par :

Pêches et Océans Canada
Secrétariat canadien de consultation scientifique
200, rue Kent
Ottawa (Ontario) K1A 0E6

[http://www.dfo-mpo.gc.ca/csas-sccs/
csas-sccs@dfo-mpo.gc.ca](http://www.dfo-mpo.gc.ca/csas-sccs/csas-sccs@dfo-mpo.gc.ca)



© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, 2014
ISSN 1701-1280

La présente publication doit être citée comme suit :

MPO. 2014. Compte rendu de l'examen régional par des pairs sur l'évaluation du concombre de mer des eaux côtières du Québec; le 3 juin 2014. Secr. can. de consult. sci. du MPO, Compte rendu 2014/026.

SOMMAIRE

Ce document renferme le compte rendu de la réunion tenue dans le cadre du processus régional d'évaluation du concombre de mer des eaux côtières du Québec. Cette revue, qui s'est déroulée le 3 juin 2014 à l'Institut Maurice-Lamontagne à Mont-Joli, a réuni plus de vingt-cinq participants des sciences, de la gestion et de l'industrie. Ce compte rendu contient l'essentiel des présentations et des discussions qui ont eu lieu pendant la réunion et fait état des recommandations et conclusions émises au moment de la revue.

**Proceedings of the regional peer review on the Assessment of the sea cucumber
in Quebec's Inshore Waters**

SUMMARY

This document contains the proceeding from the meeting held within the regional assessment of the sea cucumber in Quebec's Inshore Waters. This review process was held on June 3rd, 2014 at the Maurice Lamontagne Institute in Mont-Joli. This meeting gathered more than twenty-five participants from Science to Management to Industry. These Proceedings contain the essential parts of the presentations and discussions held and relates the recommendations and conclusions that were presented during the review.

INTRODUCTION

La région du Québec du Ministère des Pêches et des Océans (MPO) a la responsabilité de l'évaluation de plusieurs stocks de poissons et invertébrés exploités dans l'estuaire et le golfe du Saint-Laurent. La plupart de ces stocks sont revus de façon périodique à l'intérieur d'un processus consultatif régional qui se déroule à l'Institut Maurice-Lamontagne à Mont-Joli. Le présent document constitue le compte rendu de la réunion d'évaluation du concombre de mer des eaux côtières du Québec, qui a eu lieu le 3 juin 2014.

L'objectif de la revue était de déterminer si des changements sont survenus dans l'état de la ressource et s'ils nécessitent des ajustements aux plans de gestion en fonction de l'approche de conservation retenue avec, comme but ultime, de formuler un avis scientifique pour la gestion du concombre de mer des eaux côtières du Québec pour les saisons de pêche 2014 à 2016.

Ce compte rendu fait état des principaux points des présentations et des délibérations qui découlent des activités du comité régional des évaluations de stocks. La revue régionale est un processus ouvert à tout participant en mesure d'apporter un regard critique sur l'état des ressources évaluées. À cet égard, des participants de l'extérieur du MPO sont invités à contribuer aux activités du comité à l'intérieur du cadre de référence défini pour cette revue (Annexes 1 et 2). Le compte rendu fait également état des recommandations émises par l'assemblée.

CONTEXTE

Le président de la réunion, M. Charley Cyr, souhaite la bienvenue aux participants. Il effectue un rappel des objectifs et du déroulement de la revue par les pairs. Suivant un tour de table pour la présentation des participants, le biologiste évaluateur, M. Jean-Paul Dallaire, amorce sa présentation en soulignant l'apport de ses collaborateurs. Il expose l'ordre du jour ainsi que le cadre de référence de la rencontre. M. Dallaire présente quelques composantes de la biologie de l'espèce et sa distribution dans les eaux côtières du Québec, ce qui suscite les premiers commentaires de l'assemblée.

- La référence au calendrier de ponte (mi-juin), soit une étude réalisée dans les années 1990, est re-questionnée par des membres de l'industrie. Elle implique une coupure dans le plan de pêche pour permettre aux organismes de pondre. À ce jour, il s'agit de la meilleure référence sur le sujet et il y a lieu de s'y référer selon les Sciences.
- L'industrie juge que la taille minimale de capture, fixée à 116 mm, est trop élevée par rapport à la taille maximale à maturité (102 mm). On rappelle qu'il vaut mieux être prudent, surtout qu'il s'agit d'une pêche exploratoire.
- Par rapport à l'état des stocks mondiaux exploités, on retient qu'il faut agir avec précaution étant donné un taux de croissance lent chez les échinodermes. On peut rapidement surexploiter la ressource. Des membres de l'industrie aimeraient avoir accès à l'information sur l'exploitation du concombre de mer ailleurs dans le monde afin de s'y référer. Toutefois, on précise que le contexte y est très différent et que les stratégies d'exploitation et de gestion ne seraient pas nécessairement transférables facilement.

Le biologiste présente les débarquements canadiens et américains ainsi que le contexte de la pêche au Québec. La pêche au concombre de mer a débuté en 2008 au Québec et est toujours au stade exploratoire. En 2013, les débarquements ont totalisé 1489 t, dont 87 % provenaient de la rive nord de la Gaspésie (zones B et C) et 13 % de la Côte-Nord (zone 3).

ÉVALUATION DE LA RESSOURCE

Indicateurs de la pêche : Zones B et C

Le biologiste présente les résultats de la pêche exploratoire pour les zones B et C : captures, effort et PUE. Depuis 2009, les débarquements dans la zone B sont en augmentation et atteignent en 2013 près de 90 % du TAC de 600 tonnes. Les PUE ont augmenté depuis 2010, atteignant la valeur la plus élevée en 2013. Les débarquements dans la zone C en 2012 et 2013 sont à plus de 92 % du TAC de 800 tonnes. Bien que l'effort ait beaucoup augmenté dans cette zone depuis le début de la pêche, la PUE est demeurée élevée.

- Pour la zone B, on tente d'expliquer la variabilité soulevée par divers intervenants au sujet du total des captures de 2013. Diverses raisons sont mentionnées, mais la principale raison serait qu'une partie des données n'a pas encore été saisie (données préliminaires). Comme le total des captures a un impact sur la PUE, la PUE présentée doit être considérée comme étant préliminaire. La PUE de 2013 est sans doute plus élevée que celle présentée (après un nouveau calcul avec les données fournies par la gestion, on obtient une PUE de 507 kg/hm pour 2013, soit une augmentation de 24 % par rapport à l'année précédente).
- On soulève également une différence marquée entre le poids à la sortie de l'eau et celui figurant sur les récépissés d'achat des usines au Maine. Ceci demeure préoccupant, mais ne change rien à l'évaluation et aux mesures de gestion qui s'appliquent au poids à la sortie de l'eau (poids de la panne).
- Selon certains participants, l'augmentation des PUE dans la zone B serait liée à l'expérience accrue des pêcheurs, à l'amélioration des engins de pêche et à la possibilité d'exploiter de nouveaux sites de pêche.
- Pour ce qui est de la zone C, on soulève une lacune quant à la disponibilité des données inscrites aux journaux de bord.

On poursuit la présentation avec les données provenant du programme d'échantillonnage des prises commerciales et du programme d'observateurs en mer : tailles en mer et au quai, espèces accessoires. Dans la zone B, la taille moyenne des concombres mesurés en mer et au quai a peu varié depuis 2011. Elle est cependant inférieure à celles des autres zones. Dans la zone C, la taille moyenne en mer et à quai a augmenté en 2013 par rapport aux 2 années précédentes.

- On mentionne que les faibles tailles capturées pourraient refléter une mauvaise sélectivité de l'engin.
- Des membres de l'industrie remettent en question la taille minimale de capture (116 mm). Selon les Sciences, cette taille permettrait de bien protéger la ressource et offrirait aux pêcheurs un bon rendement en chair.
- Les pêcheurs trouvent difficile d'appliquer cette mesure. Il faut bien s'entendre sur ce qui est mesuré: concombre avec ou sans eau, mesuré immédiatement à la sortie de l'eau ou après le tri. Il convient en effet d'améliorer et de standardiser les techniques de mesure.
- Considérant l'ampleur des discussions sur le sujet, il importe d'inclure des travaux sur la taille à maturité dans les priorités de recherche.
- En ce qui concerne les espèces accessoires, le point de vue des participants apparaît partagé. Selon certains représentants des Sciences, il y aurait lieu d'approfondir l'analyse des données afin de mieux évaluer l'impact de la pêche au concombre de mer sur les autres espèces.

-
- On se questionne sur la façon de comptabiliser le corail mou. Cette question nécessiterait une plus longue réflexion.

Inventaire post-saison : zones B et C

Marie-Hélène Rondeau, de l'AGHAMM, présente les résultats d'une étude réalisée à partir d'un relevé post-saison dans les zones B et C. L'étude visait principalement à évaluer l'impact de la pêche à la drague sur le concombre de mer et sur son habitat, en comparant des sites pêchés et non pêchés. L'un des principaux résultats de l'étude indique que la biodiversité ne serait pas affectée par l'intensité de la pêche. Quelques questions sont soulevées en fin de présentation afin de clarifier certains aspects de l'étude en vue de l'inventaire post-saison de 2014.

- On souligne qu'il serait très utile d'avoir accès aux données de position des bateaux de pêche. Les pêcheurs présents à la rencontre s'y montrent favorables.
- Aucun autre commentaire n'est apporté par les participants.

Indicateurs de la pêche : Zones 3

Le biologiste expose les résultats de la pêche exploratoire dans la zone 3 : captures, effort et PUE. Les débarquements et le nombre de jours de pêche ont diminué respectivement de 42 et 36 % en 2013 par rapport à 2012. Le nombre de jours de pêche a donc été nettement sous l'effort permis qui est de 70 jours de pêche. La PUE a été légèrement plus faible en 2013 par rapport aux années précédentes.

- D'après une représentante de l'industrie, les résultats de 2013 seraient principalement liés à l'utilisation d'un nouveau bateau, ce qui aurait eu un impact sur la performance de celui-ci.
- D'autres participants mentionnent que la baisse de la PUE pourrait être associée au fait que les meilleurs gisements auraient déjà été exploités.
- On fait aussi mention d'un effet de courant dans la distribution de la ressource. À l'occasion, on observe une accumulation de concombres de mer à la suite d'une tempête.

Le biologiste présente également les résultats d'un échantillonnage en mer : tailles en mer et au quai, espèces accessoires. La taille moyenne en mer et au quai s'est maintenue à une valeur relativement élevée en 2013.

Résultats de la pêche expérimentale : Zone 4

Le biologiste évaluateur présente les résultats d'une pêche expérimentale effectuée en 2012 et 2013 dans la zone 4 (à l'est de Havre-Saint-Pierre) : captures, effort, PUE, tailles en mer, espèces accessoires.

- On s'interroge sur la proximité entre les sites de concombre de mer et ceux du pétoncle d'Islande. Il y a sans doute une proximité, mais pas de chevauchement. Il y a donc un intérêt à développer un engin très sélectif.

Relevé aux îles-de-la-madeleine

Les résultats d'une pêche expérimentale effectuée aux îles-de-la-Madeleine en 2011 sont présentés.

- On note que très peu de concombres de mer ont été capturés (27 concombres pour 50 traits). On s'interroge sur l'efficacité de l'engin de pêche, qui serait en cause selon l'avis de plusieurs.

CONCLUSION

Sommaire et recommandations

Les faits saillants de l'évaluation sont présentés par le biologiste évaluateur et certaines modifications sont proposées par l'assemblée. Seuls les commentaires sur le contenu (et non sur la forme) sont rapportés.

- Dans un premier fait saillant, il serait pertinent de mentionner que cette pêche s'effectue principalement dans deux régions : rive nord de la Gaspésie (Zones B et C) et Côte-Nord (zones 3).
- En ce qui concerne les faits saillants pour les zones B et C, il est suggéré de mettre davantage d'emphase sur l'information concernant les PUE que sur les tailles. Des corrections devront être apportées aux PUE de 2013.
- Dans le cas de la zone B, il convient de mentionner que cette pêche est en développement, que les PUE se maintiennent à des valeurs élevées grâce à l'exploitation de nouveaux sites de pêche.
- Avant d'effectuer des changements dans les mesures de gestion, on s'accorde sur le fait qu'il faut pouvoir évaluer si l'intensité de pêche actuelle est soutenable.
- En ce qui a trait aux prises accessoires, il est suggéré d'y aller avec les faits, sans évaluation qualitative.
- Pour ce qui est du fait saillant pour la zone 3, l'assemblée juge que le constat du biologiste ne reflète pas les résultats obtenus. On juge ce constat sévère, mais on souhaite tout de même conserver une mise en garde (sous-surveillance).
- Pour cette zone, on s'entend pour maintenir la recommandation sur la création d'aires de protection.
- On convient de ne pas inclure de faits saillants concernant la pêche expérimentale dans la zone 4 et le relevé effectué aux Iles-de-la-Madeleine.

Les **recommandations** formulées par les Sciences sont les suivantes :

Pour les zones B, C et 3, il est recommandé de maintenir les mesures de gestions en vigueur pour les trois prochaines années, soit : les TAC de 600 et 800 t dans les zones B et C respectivement, l'effort de pêche limité à 70 jours dans la zone 3 et la taille légale de 116 mm dans l'ensemble des zones. Cette recommandation est conforme à l'approche de gestion en paliers pour les pêches émergentes où la stabilité des indicateurs doit être obtenue avant que l'effort en soit intensifié.

De plus, il est recommandé d'instaurer une ou plusieurs zones refuges dans la zone 3, de maintenir le suivi des captures accidentelles dans chacune des trois zones et de poursuivre le relevé post-saison débuté par l'AGHAMM en 2013 dans les zones B et C.

Identification et priorisation de travaux de recherche

Les travaux jugés prioritaires par l'assemblée devront portés sur :

- La date de ponte;
- La taille à maturité.

D'autres besoins en recherche ont aussi été identifiés :

-
- Cueillette de données indépendantes de la pêche (ex : post-saison) : impact sur l'habitat, prises accessoires;
 - Amélioration (et standardisation) des techniques de mesure;
 - Estimation de la courbe de croissance;
 - Intégration des données VMS : cartographie des gisements, estimation d'un taux d'exploitation.

ANNEXE 1 LISTE DES PARTICIPANTS

Nom	Affiliation
Arseneault, Line	Pêcheur Côte-Nord
Basque, Johanne	Micmac Gespeg
Bourdages, Hugo	MPO – Sciences
Brassard, Claude	MPO – Sciences
Couillard, Jean-Pierre	ACPG
Coulombe, Francis	MERINOV, Gaspé
Coulombe, Sylvio	MPO – Gestion des pêches
Courtemanche, David	MPO – Gestion des pêches
Côté-Laurin, Marie-Claude	MERINOV (téléphone)
Cyr, Charley	MPO – Sciences
Dallaire, Jean-Paul	MPO – Sciences
Denis, Jean-René	Poissonnerie Cloridorme / AQIP
Deschênes, Pascal	Recherche et développement en collaboration avec Cusimer
Desgagnés, Mathieu	MPO – Sciences
Dubé, Sonia	MPO – Sciences
Gauthier, Johanne	MPO – Sciences
Girard, Mathieu	Pêcheur Zone C
Hardy, Magalie	MPO – Gestion des pêches
Hurtubise, Sylvain	MPO – Sciences
Lambert, Jean	MPO – Sciences
Légaré, Benoît	MPO – Sciences
Morisset, Jean	MPO – Gestion
Morneau, Renée	MPO – Sciences
Richard, Josée	MPO – Gestion (téléphone)
Rondeau, Marie-Hélène	AGHAMM
Sainte-Marie, Bernard	MPO – Sciences
Sandt-Duguay, Emmanuel	AGHAMM
Thibeault, Sébastien	Malécites de Viger

ANNEXE 2 CADRE DE RÉFÉRENCE

Évaluation de la pêche au concombre de mer des eaux côtières du Québec

Processus d'avis scientifique de la Région du Québec

Le 3 juin 2014
Mont-Joli, Québec

Président de la réunion : Charley Cyr

Contexte

La pêche au concombre de mer (*Cucumaria frondosa*) est une activité récente dans les eaux côtières du Québec. Elle a débuté en 2008 sur la rive nord de la Gaspésie et en 2009 en Moyenne-Côte-Nord près de Havre-Saint-Pierre. Cette pêche s'effectue soit en plongée, à l'aide d'une drague de type LGS ou par une drague spécifiquement construite pour le concombre de mer. Il y a actuellement cinq permis actifs. Il s'agit toujours d'une pêche exploratoire.

La dernière évaluation de cette pêche remonte à 2011. La Direction de la gestion des pêches et de l'aquaculture a sollicité un avis scientifique sur ces stocks pour les saisons de pêche 2014 à 2016. Le but de la revue est de déterminer si les changements survenus dans l'état de la ressource nécessitent des ajustements au plan de gestion en fonction de l'approche de conservation retenue.

Objectifs

Formuler un avis scientifique sur les mesures de gestion de la pêche au concombre de mer dans les eaux côtières du Québec, soit les unités de gestion A, B, C et 3 et 4. Cet avis comprendra :

- Une description de la biologie du concombre de mer et de sa distribution dans les eaux côtières du Québec.
- Une description de la pêcherie incluant les débarquements, l'effort de pêche et les mesures de gestion propre aux zones de pêche.
- L'analyse des prises par unité d'effort provenant de la pêche.
- L'analyse des données provenant du programme d'échantillonnage des prises commerciales et du programme d'observateurs en mer.
- L'analyse des résultats provenant de la pêche exploratoire au concombre de mer aux Îles-de-la-Madeleine en 2011.
- Une revue des résultats provenant du relevé post-saison effectués dans les zones B et C en 2013.
- L'identification et la priorisation des travaux de recherche à considérer pour le futur.
- Les perspectives et/ou recommandations sur les mesures de gestion en vigueur pour les saisons de pêche 2014 à 2016.

Publications prévues

- Un avis scientifique

-
- Un compte rendu

Participation

- Pêches et Océans Canada (MPO) (Secteur des Sciences, et de la Gestion des écosystèmes et de la Pêche)
- Collectivités autochtones / organisations
- Industrie de la pêche
- Province du Québec